



MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE
PLACE DU 14 JUILLET
CS 80043
87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

LE PRESIDENT

Réf : SG/LV/FL

Dossier suivi par L. VIGOUROUX

Objet :

PLU SAINT LEONARD DE NOBLAT, Avis Chambre
d'Agriculture – Modifications simplifiées n° 1 et n°2 et
révisions allégées n°1 et n°2

Panazol, le 2 Février 2024

Magnac-Laval
20 rue Camille Grellier
87190 Magnac-Laval
Tél. : 05 55 60 92 40
Fax : 05 55 60 92 41
antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Laurent-sur-Gorre
1-3 place Léon Litaud
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
Tél. : 05 55 48 83 83
Fax : 05 55 48 83 82
antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Yrieix-la-Perche
la Seynie
87500 Saint-Yrieix-la-Perche
Tél. : 05 55 75 11 12
antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Limoges Monts et Vallées
2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 Limoges Cedex 1
Tél. : 05 87 50 40 87
Fax : 05 87 50 40 85
antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

@MANGEZ_FERMIER_87



@87CHAMBRE



@CHAMBAGRI87



HAUTE-VIENNE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 702 021 00034
APE 9411Z

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-34 et L153-40 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez transmis le dossier des projets des modifications simplifiées n°1 et n°2 et des révisions allégées n°1 et n°2 du PLU de votre Commune.

- **Modification simplifiée n°1**

Elle porte sur la modification du règlement écrit et des OAP.

A l'instar de notre avis sur votre projet de PLU arrêté, la zone 1AU à « La Grande Ecure » impacte une parcelle à vocation agricole. La surface restante, du fait de sa configuration par rapport à l'urbanisation, perdra en grande partie son intérêt agricole. Nous vous invitons à mener une réflexion sur le devenir et l'entretien de cet espace. Cela est d'autant plus prégnant du fait de votre proposition de permuter la phase 1 et la phase 2, l'urbanisation impactant désormais en premier ladite parcelle.

- **Modification simplifiée n°2**

Elle porte sur la correction d'une erreur matérielle du règlement graphique et n'appelle aucune observation particulière de notre part.

- **Révision allégée n°1**

Elle porte sur le reclassement en zone Ac d'une partie de la parcelle F 473, actuellement classée en zone Ap, afin d'y autoriser la construction de plusieurs bâtiments agricoles, nécessaires à l'activité d'un exploitant agricole.

Nous sommes favorables à ce projet de révision allégée.

Nous souhaitons que l'enquête publique ait lieu au plus vite afin que le jeune exploitant agricole puisse construire le bâtiment indispensable à son exploitation agricole le plus rapidement possible et que son épouse, qui a le projet de s'installer prochainement, puisse également construire les bâtiments nécessaires au démarrage de son activité de diversification.

- **Révision allégée n°2**

Elle porte sur la réduction des marges de recul des voies de 75 m à 15 m le long de la RD 941 au niveau des bâtiments d'habitation isolés, de la zone d'activité du « Theil » et des villages de « la Ronde », de « Raca » et « d'Eycouveaux ». Elle n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand VENTEAU.

